

« Un accord gagnant gagnant avec les salariés »



© W. Maisy

→ **L'Officiel des transporteurs : STS a conclu en septembre 2012 un contrat avec Kuehne + Nagel Road (69), qui a intégré en 2009 les activités de la société des Transports Alloin. La direction des ressources humaines du groupe engage un chantier de réduction de charges qui concerne 1 100 conducteurs répartis dans 53 agences en France. En quoi consiste votre collaboration ?**

Sébastien Huyghe : Il s'agit d'un contrat portant sur la mise en place de l'allègement DFS (déduc-

tion forfaitaire spécifique ou « brut abattu »), c'est-à-dire du re-calcul de toutes les paies de l'année 2012, avec un déclaratif des salariés éligibles lors de la déclaration annuelle des salaires (fin janvier 2013). C'est donc un contrat applicable début 2013, après validation de l'allègement par les organismes sociaux. Notre collaboration avec Kuehne + Nagel Road a débuté suite à une intervention de STS dans une réunion de TLF sur les allègements de charges dans le transport routier. Les enjeux en termes de conduite du changement auprès des salariés et des représentants du personnel ont constitué un élément clé du dossier.

→ **Quelles sont les problématiques de Kuehne + Nagel**

Road ? Et votre réponse ?

S. H. : L'objectif est d'augmenter la rentabilité, de réduire les charges et de proposer des solutions aux salariés, face aux baisses des salaires (suppression des allègements liés aux heures supplémentaires / TEPA). Notre réponse consiste à identifier les allègements de charges existants, à garantir l'éligibilité du dispositif, à accompagner sa mise en place en interne. Il s'agit aussi d'assurer la sécurité de notre client avec l'administration.

→ **Alloin a apprécié la mise en œuvre rapide du projet, et la réactivité des équipes de STS pour rassurer les salariés quant aux changements apportés. Quelles sont, concrètement, ces évolutions sur les fiches de paie ?**

S. H. : Notre rôle consiste en

effet à présenter le projet aux IRP (instances représentatives du personnel) pour validation. L'allègement DFS est un accord « gagnant gagnant » avec les salariés puisque l'entreprise allège des charges patronales et chaque salarié augmente aussi son net à payer. En pratique, le changement est d'abord visuel sur la présentation des bulletins de paie. Les frais remontent dans le brut et sont soumis à un abattement de 20 %. Le gain en net est immédiat. Chaque salarié éligible recevra un chèque pour régulariser l'année 2012. Les cotisations de charges étant différentes, la grande question porte sur les retraites, notre audit initial sur le projet détermine l'impact financier et la faisabilité.